

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 27 février 2026, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mmes Sandrine BRINGAY, Géraldine GAU, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2026 3 12

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Procurations	0
Votants	11

OBJET : COMMUNE – DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – EMPRISE DE 121 M² SUR LA PARCELLE SECTION B NUMÉRO 1921 – PARC D'ESPAGNE.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'afin de procéder à la régularisation cadastrale de la limite de propriété de la résidence la Tute de l'Ours, la commune a convenu avec le syndicat des copropriétaires Tute de l'Ours A et B la cession d'une emprise de 121 m² sur la parcelle communale Section B Numéro 1921 située au Parc d'Espagne, étant précisé que le paiement du prix sera converti en une obligation de faire de la part de l'acquéreur consistant au remplacement de la clôture à ses frais exclusifs et à la prise en charge des frais d'acte.

Cette emprise appartenant au domaine public ne sera donc plus affectée à l'usage du public, ainsi pour en permettre la cession, il convient d'en constater la désaffectation et d'en prononcer le déclassement du domaine public communal.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public communal de l'emprise de 121 m² sur la parcelle cadastrée Section B Numéros 1921 située au Parc d'Espagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : De constater la désaffectation de l'emprise de 121 m² sur la parcelle cadastrée Section B Numéros 1921 située au Parc d'Espagne.

Article 2 : De prononcer le déclassement du domaine public communal de l'emprise de 121 m² sur la parcelle cadastrée Section B Numéros 1921 située au Parc d'Espagne.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

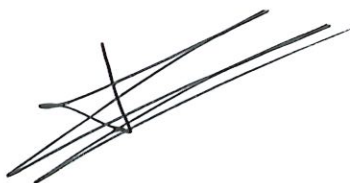
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 9 mars 2026

**Le maire
Dominique FOURCADE**



**La secrétaire de séance
Valérie ADEMA**

